

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal  
en date du jeudi, 28 octobre 2021**

**Présents:** M. Mathay, bourgmestre et MM. Gilson et Keilen, échevins ;  
Mme Antinori, MM. Flora et Maes - conseillers ;  
M. Mergen, secrétaire communal.

**Excusé-e :** Mme Schmitz, MM. Siebenaller et Treff, conseillers

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures. Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis 1, Um Knupp (décision confirmée par le conseil communal séance tenante).

**1) Désignation du Centre polyvalent à Nocher, 1, Um Knupp comme lieu de séance du conseil communal**

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

**2) Ancien presbytère à Dahl – 24, Duerfstrooss :  
Approbation du contrat de bail conclu avec la société Päiperléck Sarl**

Suite à l'adaptation du contrat de bail, le Conseil communal approuve le contrat de bail conclu le 28 septembre 2021 avec la société Päiperléck. L'effet du contrat de bail est fixé au 15 octobre 2021. Il est conclu pour une période déterminée allant du 15 octobre 2021 au 14 octobre 2024 avec reconduction tacite (vote unanime).

**3) Décision(s) à prendre sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE**

Lotissements de terrain (morcellements) approuvés

- Op der Heckt à Dahl – n° cad. 328/2231 (unanimité)
- Um Buren à Nocher – n° 31/3208 (unanimité).

**4) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption**

Point figurant à l'ordre du jour, mais aucune affaire en matière de droit de préemption à délibérer.

**5) Décision à prendre sur la vente de l'ancienne camionnette communale**

Le conseil communal a marqué son accord avec la vente de l'ancienne camionnette communale mise hors usage. Un avis afférent sera publié le moment venu et par la voie appropriée.

**6) Décision à prendre sur l'établissement d'un Plan communal d'intégration**

Le conseil communal s'est prononcé à l'unanimité des voix pour l'établissement d'un Plan communal d'intégration conformément au guide pratique élaboré par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL).

**7) Décision à prendre au sujet de la convention initiale du Pacte Logement 2.0**  
**Information quant au choix du Conseiller Logement**

Le Conseil communal a approuvé la convention initiale du Pacte Logement 2.0 conclue entre le Ministère du Logement et la commune de Goesdorf.

La commune de Goesdorf a opté pour un Conseiller Logement externe, My Energy C.I.E. Ledit Pacte Logement vise une collaboration étroite entre l'État et les communes afin de soutenir la création de logements abordables et durables au niveau communal, la mobilisation du potentiel foncier et résidentiel ainsi que l'amélioration de la qualité de vie dans tous les quartiers par un urbanisme adapté.

Ladite convention initiale donne droit à la commune de Goesdorf à une participation financière aux prestations du conseiller logement. La commune s'engage en contrepartie à élaborer avec l'appui du conseiller logement un Programme d'action local logement, en abrégé PAL afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte logement.

**8) Approbation de la convention collective de travail pour les salariés du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur social (CCT SAS) signée le 09 février 2021**

Le Conseil communal a approuvé la convention collective de travail CCT-SAS (vote unanime). Ladite convention est également applicable au personnel éducatif remplaçant affecté aux structures d'éducation et d'accueil (maison relais et crèche communales à Dahl).

**9) Crèche communale : régularisation de postes d'éducateur diplômé**

Le Conseil communal a marqué son accord (vote unanime) avec la régularisation de deux postes d'éducateur diplômé (m/f) dont la tâche hebdomadaire est augmentée de 20 heures à 30 heures.

**10) Décision de principe concernant les prescriptions trentenaires envisagées par le « Kierchefong »**

Le Conseil communal a marqué son accord avec la procédure de prescription trentenaire entamée par le « Kierchefong » et concernant les parcelles ayant comme titre de propriété les mentions « Nocher, La Chapelle », « Dahl, Le Presbytère » et « Bockholtz, La Chapelle ».

**11) Fourniture des repas sur roues : décision à prendre au sujet de la collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise**

Le Conseil communal s'est prononcé contre une prolongation de l'accord de collaboration avec la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

**12) Recensement général de la population du 08 novembre 2021 : Fixation des indemnités communales revenant aux agents recenseurs**

Le Conseil communal fixe les indemnités communales pour les agents recenseurs comme suit :

- 1,15.- € par immeuble recensé
- 2,30.- € par ménage/logement recensé
- 1,40.- € par individu recensé
- 29,00.- € pour la participation à la séance de formation.

Ces indemnités communales supplémentaires (rajoutées aux indemnités étatiques STATEC) sont entièrement à charge du budget communal.

En ce qui concerne le recensement des chiens, le conseil communal fixe l'indemnité revenant aux agents recenseurs à 2,00.- € par ménage/logement recensé.

### **13) Convention relative aux aides à la construction d'ensembles à Nocher « Kiirchewee »**

Le Conseil communal a approuvé la convention relative aux aides à la construction d'ensembles à Nocher « Kiirchewee » (vote unanime).  
Ladite convention règle la participation financière du Ministère de Logement dans la création de cinq logements locatifs à Nocher « Kiirchewee ».

### **14) Office social de Wiltz : approbation du budget rectifié 2021 et du budget 2022**

Le Conseil communal a approuvé le budget rectifié 2021 et le budget 2022 présenté par le Conseil d'administration de l'Office social régional de Wiltz (vote unanime).

### **15) Plan pluriannuel de financement 2021 (PPF)**

Le Conseil communal a pris connaissance du PPF 2021. Il porte sur les années 2022 à 2026.

### **16) Titres de recettes**

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

### **17) Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation (point supplémentaire)**

Le Conseil communal a confirmé le règlement temporaire de circulation édité le 26.10.2021 par le Collège des bourgmestre et échevins. (vote unanime)

#### **Remarques générales :**

Le présent compte-rendu indique essentiellement les **décisions** formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

#### **Le Collège des bourgmestre et échevins :**

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre  
Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins